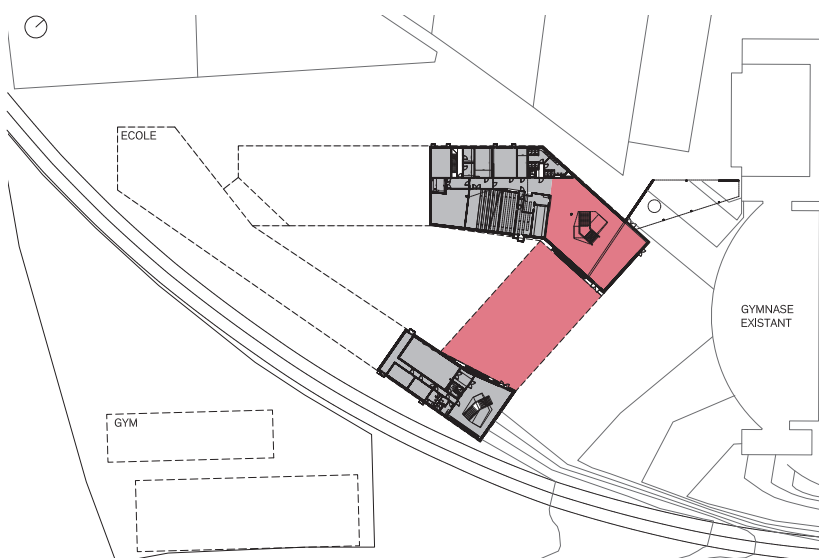

CONCOURS D'ANIMATION ARTISTIQUE « ART & ARCHITECTURE »

RAPPORT DU JURY

BÂTIMENT

**CENTRE D'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE
DE NYON - CEPN**

route de Divonne 8b - Nyon



1. Introduction

2. Données générales

- 2.1 Organisateur et adjudicateur
- 2.2 Type de procédure
- 2.3 Objectifs
- 2.4 Calendrier

3. Invités

- 3.1 Artistes invités

4. Scéance de jugement

- 4.1 Membres du jury
- 4.2 Présentation des projets

5. Délibération du jury

- 5.1 Déroulement et appréciations du jury
- 5.2 Commentaire de l'architecte

6. Critique des projets

- 6.1 « Etre et Avoir »
Alex Hanimann
- 6.2 « La Position des choses »
Pierre Schwerzmann, Izet Sheshivari
- 6.3 « Le Parallélogramme des forces »
Luc Mattenberger
- 6.4 « Matière digitale »
Monica Studer, Christoph van den Berg

7. Recommandation du jury

8. Conclusion

9. Dispositions finales

- 9.1 Approbation du rapport et signatures

1. Introduction

Le SIPaL, Service Immeubles, Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud, organise un concours sur invitation pour l'animation artistique «Kunst am Bau» du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (CEPN) qui regroupe le Gymnase de Nyon et l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN). Le crédit d'ouvrage pour ce bâtiment a été octroyé par le Grand Conseil le 29 juin 2010.

Cette procédure sur invitation a été choisie par la Commission d'animation Artistique (CoArt) constituée conformément au règlement cantonal concernant l'animation artistique des bâtiments de l'Etat (RAABE, édition du 01.06.2009) et ceci conformément au règlement de 1975.

La procédure est conforme à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RVMP).

Elle n'est pas soumise aux accords OMC.

De 1975, premier concours d'animation artistique à nos jours, plus de 94 projets ont été réalisés. Le présent concours est le 95^e.

Ce mandat d'étude parallèle avait pour but de marier art et architecture dans un contexte bâti dont la fonction est l'enseignement au niveau gymnasial et professionnel.

A ce titre, le vœu des membres de la Commission Artistique était qu'une collaboration puisse s'établir avec le projet architectural afin d'intégrer de façon pertinente les propositions des artistes dans l'espace architectural du nouveau bâtiment.

L'intervention artistique devait chercher une résonance avec le lieu, le projet architectural et ses occupants, contribuer à donner au CEPN son identité et participer à la dynamique des deux écoles.

Le montant disponible pour la conception et la réalisation de l'intervention artistique est fixé à CHF 160'000.- TTC. Ce montant inclut la rémunération de l'artiste.

L'attribution du mandat est soumise à la loi sur les marchés publics (LMP) et à la loi sur le marché intérieur (LMI).

2. Données générales

2.1 ORGANISATEUR ET ADJUDICATEUR

Le Maître de l'ouvrage et adjudicateur, est l'Etat de Vaud, représenté par son Service Immeuble Patrimoine et Logistique (SIPaL) qui agit pour le compte du département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC).

L'organisation du concours est assurée par le Maître de l'ouvrage.

2.2 TYPE DE PROCÉDURE

La procédure d'attribution du mandat est une procédure sur invitation.

2.2 OBJECTIFS

La Commission artistique a souhaité mettre l'accent sur une intervention qui engage un dialogue fort entre art et architecture; l'intention est de se rapprocher historiquement de l'ADN de ce type de commande, à savoir le concept de « Kunst am Bau ».

A ce stade avancé de la réalisation de l'extension du site scolaire, deux espaces ont été identifiés comme pouvant encore être investis conjointement par un artiste et par l'architecte en charge de la réalisation; il s'agit de l'espace de la cafétéria et de son prolongement extérieur.

Cette nouvelle construction doit trouver son « identité » afin de s'inscrire comme un lieu à la fois ouvert vers l'extérieur (libre circulation des habitants du quartier à travers le site, cohabitation d'élèves d'âges différents et d'enseignants de cultures diverses, etc.), et aussi centré sur une fonction commune, celle dévolue à la transmission du savoir. Ainsi, l'intervention artistique doit être un des « acteurs » de ce projet architectural axé sur la collaboration, l'échange, la diversité pour ne citer que les concepts de base; elle doit interroger l'espace, la fonction et l'histoire du site.

*Catherine Othenin-Girard,
Historienne de l'art*

2.4 CALENDRIER

Envoi des documents aux participants:
lundi 23 septembre 2013
Engagement de participation des concurrents:
jeudi 10 octobre 2013
Visite du site:
jeudi 10 octobre 2013
Délai d'envoi des questions:
vendredi 1^{er} novembre 2013
Envoi des réponses:
vendredi 8 novembre 2013
Délai de rendu des projets:
lundi 13 janvier 2014
Présentation des projets:
vendredi 17 janvier 2013
Délégation du Jury:
vendredi 24 janvier 2014
Désignation du lauréat:
lundi 10 février 2014
Recommandation et proposition d'adjudication:
lundi 17 février 2014
Collaboration et développement avec l'architecte:
février à juin 2014
Réalisation de l'œuvre:
juin à août 2014
Délai exécution de l'œuvre:
25 août 2014

3. Invités

3.1 ARTISTES INVITÉS

Quatre artistes invités ont rendu un projet :

Alex Hanimann ST-GALL

Monica Studer/Christoph van den Berg BÂLE

Luc Mattenberger GENÈVE

Pierre Schwerzmann NYON

Deux artistes invités ont renoncé à participer :

Markus Müller BÂLE

Shirana Shahbazi ZÜRICH

4. Séance de jugement

Le vendredi 17 janvier 2014 de 8 h 00 à 12 h 00 dans une salle de classe de la 1^{re} étape du nouveau bâtiment du Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon.

4.1 MEMBRES DU JURY

Président :

Emmanuel Ventura

Architecte cantonal / SIPAL - DFIRE

Vice-président :

Jacques Gardel

Chef de Projet, Architecte, MPI / SIPAL - DFIRE

Membres :

Catherine Othenin-Girard

Représentante des Activités Culturelles
du Canton de Vaud

Yves Deluz

Directeur du Gymnase de Nyon

Gérard Marquis

Directeur de l'EPCN

Jean-Luc Manz

Artiste indépendant

Patrick Aeby

Architecte, Aeby Perneger & Associés SA

Membre suppléant :

Francesco Ricci

Architecte, Aeby Perneger & Associés SA

4.2 PRÉSENTATION DES PROJETS

Chaque artiste a disposé de 30 minutes pour la présentation de son projet, suivies de 15 minutes de discussion.

Pierre Schwerzmann avec Izet Sheshivari, Nyon
« La Position des choses »
08h00 - 08h45

Luc Mattenberger, Genève
« Le Parallélogramme des forces »
09h00 - 09h45

Alex Hanimann, St-Gall
« Etre et Avoir »
10h00 - 10h45

Monica Studer & Christoph van den Berg, Bâle
« Matière digitale »
11h00 - 11h45

Le jury s'est réuni le vendredi 24 janvier 2014 au Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon. Il relève tout d'abord l'excellente qualité de l'ensemble des projets rendus, une richesse et une diversité d'interventions.

Les concurrents sont allés assez loin dans le détail et ont apporté au jury l'assurance de la faisabilité de leur œuvre dans le budget à disposition.

Chaque invité ayant rendu un travail admis au jugement reçoit une indemnité de CHF 4'200.- TTC.

Les travaux présentés sont évalués par le Jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique :

- qualité artistique de la proposition ;
- adéquation de la proposition avec l'architecture du bâtiment, son contexte ;
- stratégie convaincante de collaboration avec l'architecte ;
- faisabilité.

Le jury s'est réuni une deuxième fois le lundi 10 février au SIPaL, à Lausanne, pour prendre connaissance des rapports de contrôle de vérification de faisabilité des projets et de leurs estimations financières.

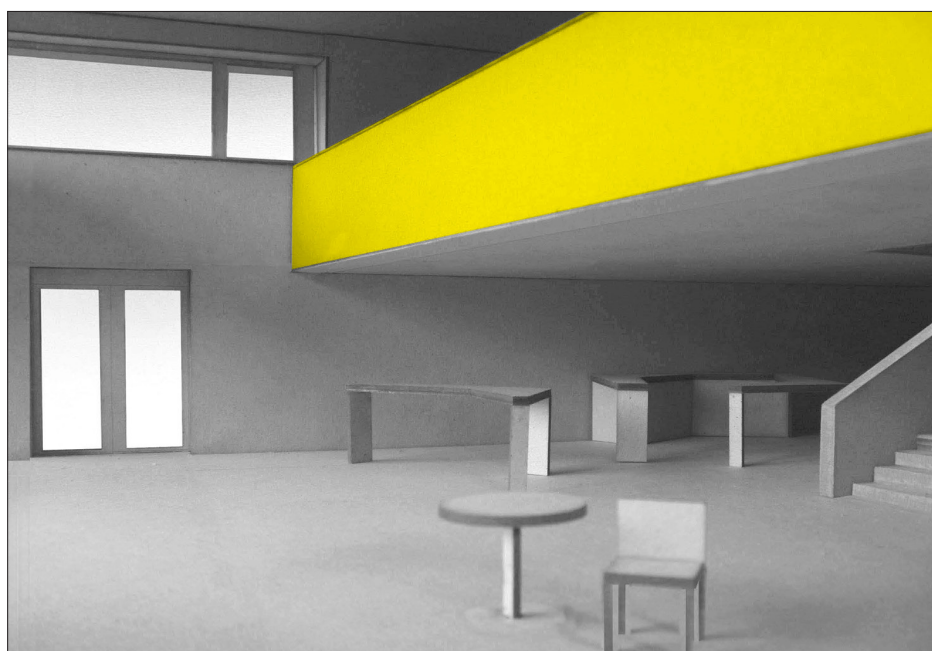
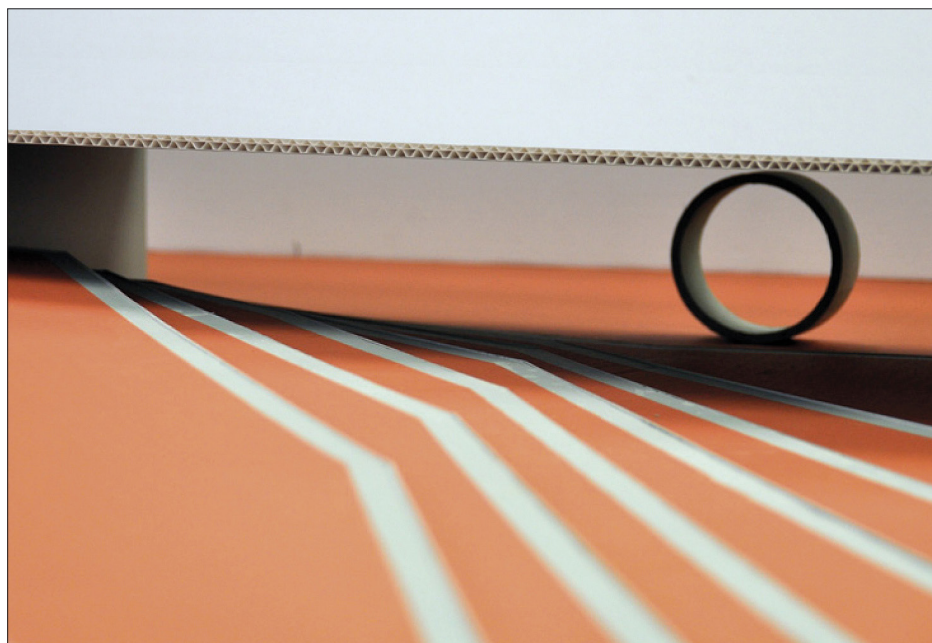
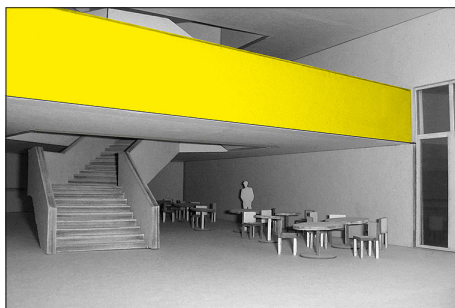
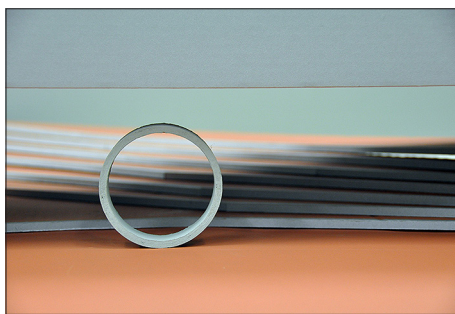
(Les qualités sont énumérées au chapitre 6 « Critiques des projets »).

C'est à l'unanimité que le jury choisit comme **lauréat** le projet suivant :

**«Etre et Avoir»
de Alex Hanimann, St-Gall**

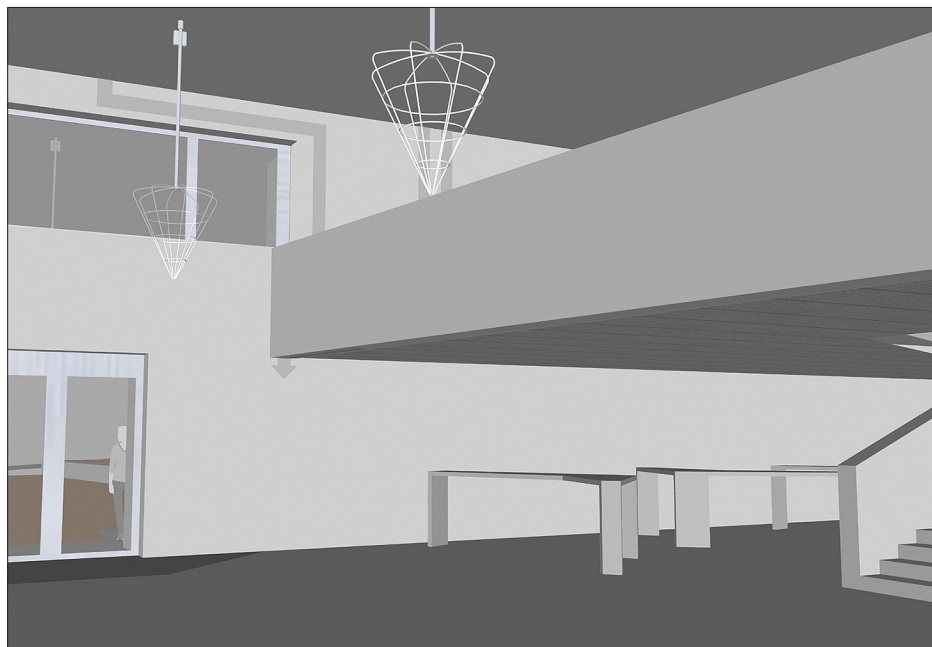
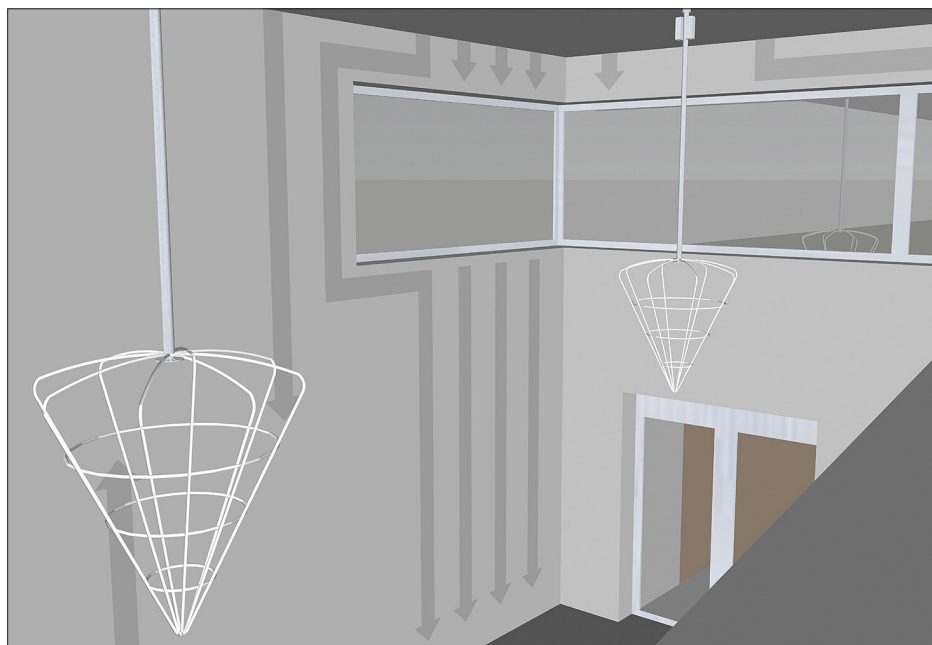
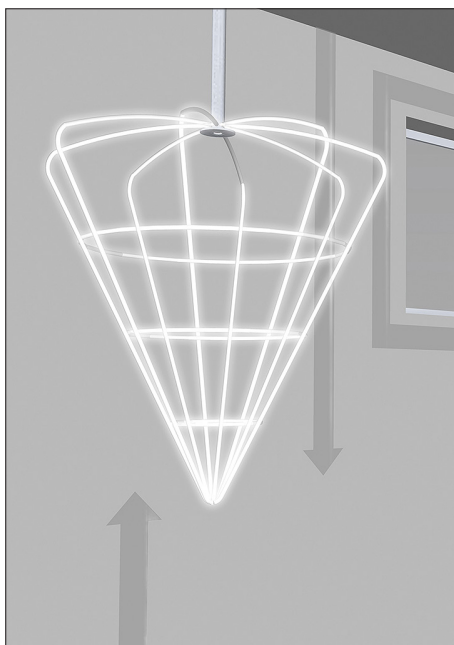
Les œuvres proposées témoignent de lectures très intéressantes du bâtiment en cours de réalisation, de son architecture et de sa fonction future. Elles ont alimenté de passionnantes discussions sur la signification d'une œuvre d'art dans un bâtiment public et plus particulièrement dans un lieu destiné à l'enseignement. La tâche des artistes conviés était rendue complexe par l'état d'avancement des travaux de construction et le souhait d'une œuvre qui s'inscrit dans une perspective de collaboration avec les architectes.

L'artiste relève le défi d'allier deux interventions très différentes en s'appuyant sur des recherches tant sociologiques qu'architecturales autour des espaces de jeux. La proposition extra-muros est une sculpture monumentale, entre le cercle et l'anneau, réalisée en béton; et celle intra-muros consiste en une peinture murale de couleur jaune, telle une longue bande irradiante qui est « là pour faire voir ». Cependant, le jury ne discerne pas de véritable lien entre les deux propositions ni sur un plan conceptuel, ni sur un plan artistique. De plus, le dialogue ne semble pas s'instaurer entre les deux pièces et ceci affaiblit l'implication artistique dans ce contexte architectural fort et complexe à la fois. Est-ce dû à une attitude trop « respectueuse » de l'architecture ?



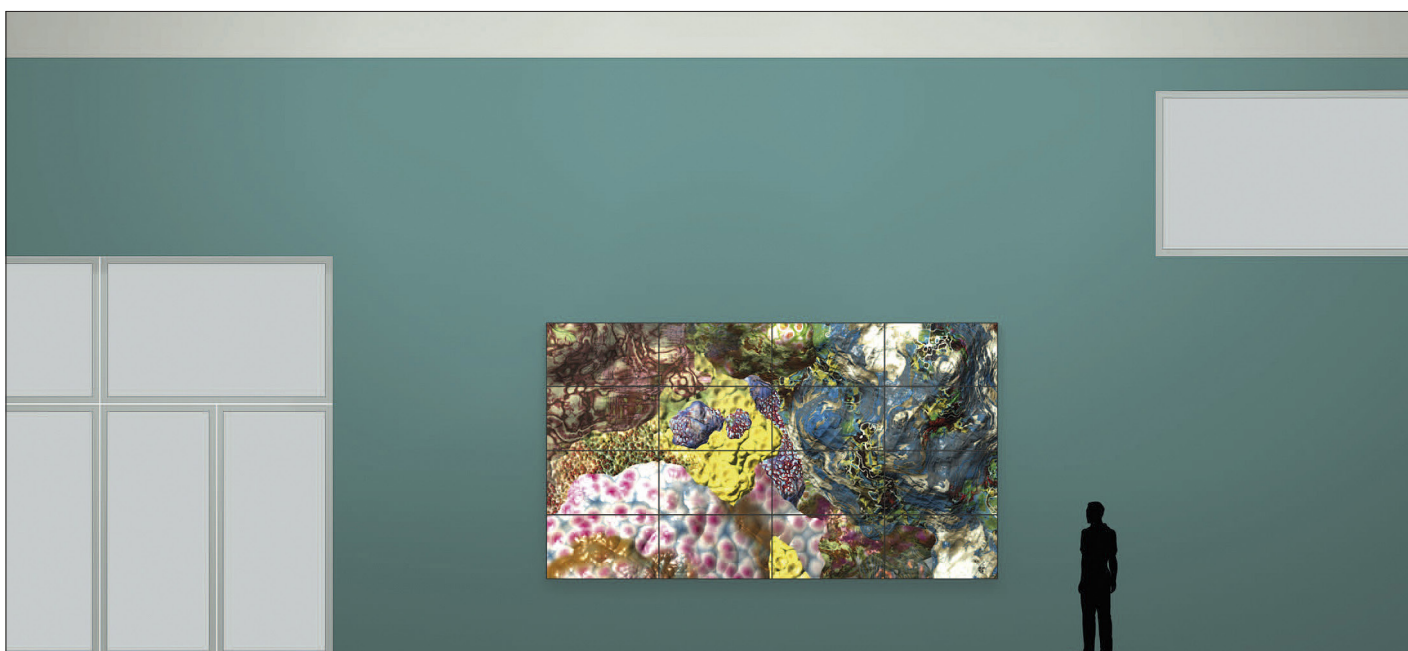
Le jury relève la qualité de la réflexion qui se traduit par deux propositions qui selon l'artiste doivent « arriver au même point par deux chemins différents ». Le réseau fléché qui occupe les parois de la cafétéria se réfère à une interprétation fictive du lien entre ingénierie et architecture; il s'apparente davantage à une métaphore « des flux et reflux des tensions invisibles qui se jouent à l'intérieur du bâtiment ». Le rendu plastique de ces schémas est particulièrement judicieux, car il est conçu dans un registre très élégant et non autoritaire de manière à « ouvrir plein de possibles ».

Par contre, la proposition d'intégrer trois luminaires, entre pendule et fil à plomb, n'a pas convaincu le jury pour les raisons suivantes: le choix du matériau est considéré comme trop fragile (néon); la différenciation entre celui situé extra-muros et les deux intra-muros n'est pas claire; et enfin le lien entre les propositions murales et sculpturales ne sont pas apparues comme suffisamment maîtrisées.



Ce projet tend à redéfinir le rapport de l'adolescent avec le monde digital qui de nos jours est si omniprésent. En proposant un écran géant sur les parois mises en couleurs de la cafétéria, les deux artistes visent à inscrire l'« art numérique » dans le champ artistique. Leur *Matière digitale* devient à l'image du tableau dans son acception historique « comme une fenêtre sur l'imaginaire ».

Le jury a considéré que le « parti-pris » muséal affaiblissait en fait le concept, et qu'un effet de lassitude d'une vidéo qui passe en boucle cinq jours sur cinq n'était pas à exclure. D'autre part, la thématique qui se réfère au monde biologique, voire organique n'a pas été jugée très adéquate dans une cafétéria.



7. Recommandation du Jury

C'est à l'unanimité que le jury a décidé de recommander au Maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation de l'animation artistique prévue dans le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (CEPN) à :

Alex Hanimann, St-Gall

auteur de :

«Etre et Avoir»

8. Conclusions

Le jury tient à remercier tous les artistes ayant participé à ce concours sur invitation. Il relève tout d'abord l'excellente qualité de l'ensemble des projets rendus, tant dans leurs qualités artistiques, que de leur présentation, que de la faisabilité et du respect du budget à disposition.

Ce concours a permis de répondre aux attentes de l'utilisateur et de l'organisateur telles qu'énoncées dans le cahier des charges. L'objectif de la procédure est pleinement atteint.

9. Dispositions finales

9.1 APPROBATION DU RAPPORT ET SIGNATURES

Le présent rapport est approuvé par les membres du jury.

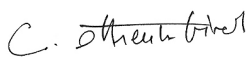
Lausanne, le 10 février 2014



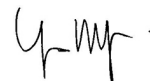
EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
ARCHITECTE CANTONAL, SIPAL - DFIRE



JACQUES GARDEL
VICE-PRÉSIDENT,
ARCHITECTE, SIPAL - DFIRE



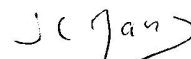
CATHERINE OTHENIN-GIRARD
HISTORIENNE D'ART,
REPRÉSENTANTE DES ACTIVITÉS
CULTURELLES DU CANTON DE VAUD



YVES DELUZ
DIRECTEUR DU GYMNASÉ DE NYON



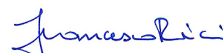
GÉRARD MARQUIS
DIRECTEUR DE L'EPCN
ÉCOLE PROFESSIONNELLE
COMMERCIALE DE NYON



JEAN-LUC MANZ
ARTISTE INDÉPENDANT



PATRICK AEBY
ARCHITECTE,
AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA



FRANCESCO RICCI
ARCHITECTE, MEMBRE SUPPLÉANT
AEBY PERNEGER & ASSOCIÉS SA

